AR Prefecture

006-210601233-20231005-19-DE

Reçu le 10/10/2023



DEPARTEMENT **DES ALPES-MARITIMES**

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE CAGNES-SUR-MER-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du : jeudi 05 octobre 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA, Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes, Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation:

Date d'envoi : 29 septembre 2023 Date d'affichage : 29 septembre 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le :

Affichée en mairie le :

Notification(s) éventuelle(s) le :

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	27	32	5	3

OBJET: MODIFICATION STATUTAIRE ET ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Pôle / Service : **Direction Juridique et foncière** Délibération N° : **DCM20231005_19**

Rapporteur: Monsieur BERETTONI Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Thomas BERETTONI, Madame Brigitte LIZEE JUAN, Madame Danielle HEBERT, Monsieur Gilles ALLARI, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Mary-Claude BAUZIT, Monsieur Marcel VAÏANI, Madame Marie-Paule GALEA, Monsieur Eric BONFILS, Madame Andrée NAVARRO-GUILLOT, Monsieur Bernard GIRARDOT, Madame Juliette BARALE, Monsieur Jean-Pierre PAUSELLI. Monsieur Michel ELBAZ. Madame Pierrette CHARLIER. Madame Florence ESPANOL. Monsieur Christian RADIGALES, Monsieur Yoann SUAU, Monsieur Ludovic GALLUCCIO, Madame Laurie MORETTO ALLEGRET, Madame Priscilla HALIOUA, Monsieur Raphaël PALAYER, Monsieur Patrick VILLARDRY, Monsieur Franck ESPINOSA, Madame Astrid RAMELLA-VICENTE, Madame Sandrine BELOT

Excusés avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Monsieur ALLARI Madame NESONSON à Madame ESPANOL Madame GUERRIER BUISINE à Madame BAUZIT

Madame DEY à Monsieur GALLUCCIO Madame CORVEST à Madame BELOT

Absents:

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI, Monsieur MOSCHETTI

AR Prefecture

006-210601233-20231005-19-DE

Le: 5 octobre 2023

COTE D'AZUR

OBJET: MODIFICATION STATILITATIVE ET ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE

Mes chers collègues,

Par délibération du 19 février 2016, le conseil métropolitain a fixé le siège de la Métropole Nice Cote d'Azur au 5 rue de l'hôtel de Ville - 06364 Nice cedex 4.

Or, dans le cadre d'une démarche de mutualisation et de rationalisation des locaux, le conseil métropolitain du 29 juin 2023 a approuvé le transfert du siège de la Métropole Nice Cote d'Azur à l'adresse suivante ; le Connexio - 1-3 route de Grenoble, 06200 Nice.

Cet immeuble situé à l'Arenas, dans un quartier d'affaires au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur, bénéficie d'une desserte privilégiée et disposera d'une salle permettant de réunir le Conseil des Maires et la Commission exécutive.

Ce transfert de siège nécessite une modification de l'article 5 des statuts de la Métropole Nice Cote d'Azur.

A cet égard et conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque commune membre, sous un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur, de se prononcer sur ce changement.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 26/09/2023

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : Le Connexio - 1-3 route de Grenoble - 06200 Nice ;

APPROUVER les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- . 28 voix pour
- 0 voix contre
- 4 abstentions:

Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY, Monsieur ESPINOSA, Madame BELOT

APPROUVE le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble - 06200 Nice;

APPROUVE les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

AR Prefecture

006-210601233-20231005-19-DE

Le: 5 octobre 2023

COTE D'AZUR

OBJET : MODIFICATION STATUTATION STATUTALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes Président délégué de la Métropole Nice Cote d'Azur

Joseph SEGURA